



Guide pour jardiner



SIRTOM du Laonnois
Site Marc Buvry - Faubourg de Leuilly - 02000 Laon
Tél. 03 23 26 80 00 - Fax. 03 23 26 80 01
tritou@sirtom-du-laonnois.com
www.sirtom-du-laonnois.com



sirtom-du-laonnois

SOMMAIRE

LE COMPOSTAGE	3
Le compostage individuel ou collectif	4
L'installation du composteur	4
La condition d'un compostage réussi	4
L'utilisation du composteur	5
L'activité de mon composteur suivant les saisons	5
Utiliser son compost	6
Le remplissage du composteur	7
Les solutions à adopter en cas de difficultés	8
La dotation en composteur	8
LE BROYAGE	9
Le service de broyage du SIRTOM	10
La composition des dépôts pour le broyat	10
Respect des consignes en déchetterie	11
Récupération du broyat	12
L'utilisation du broyat : le paillage	13
Autre utilisation du broyat	14
LES RÉGLES POUR JARDINER AU NATUREL	15
Bien choisir ses plantations	16
Le mulching	16
Les remèdes naturels contre les maladies	16
La lutte contre les mauvaises herbes	17
La récupération d'eau pluviale	17
La biodiversité	17
Les auxiliaires	18
Le recours aux animaux	18
Les échanges entre voisins	18
VEILLE DES DEPOTS SAUVAGES	19
QUELQUES RAPPELS	20

LE COMPOSTAGE

Le compostage permet de valoriser chez soi certains déchets organiques et du jardin. Il permet de diminuer la quantité de déchets à éliminer. Le compostage est donc utile pour la protection de l'environnement.



Le compostage individuel ou collectif



Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence d'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost. Ce dernier peut être utilisé pour ses propres besoins de jardinage.

L'installation du composteur

Le composteur doit être disposé à même la terre, de préférence préalablement bêché, sur une surface stabilisée et horizontale, à l'air libre, de préférence légèrement ombragée et abritée du vent. Débutez de préférence au printemps ou en été.



Les outils pour l'entretien du compost :

- ∞ Un aérateur ou une bêche : pour aérer.
- ∞ Un bio-seau : pour collecter les déchets fermentescibles de la cuisine.
- ∞ Un arrosoir : pour humidifier.

La condition d'un compostage réussi

La réussite du compostage dépend du soin que vous y apportez : pour assurer la dégradation des déchets, une bonne aération du compost par des brassages réguliers et une vérification de l'humidité sont nécessaires. Ceci demande une certaine surveillance et quelques interventions régulières. Ainsi, vous pouvez obtenir, dans des délais raisonnables, la production d'un compost de qualité.

L'utilisation du composteur

L'apport de produits en alternant déchets verts (azotés) et déchets bruns (carbonés). Pour améliorer la transformation, mélanger régulièrement le contenu du composteur.

Matières vertes

- ∞ Tontes de gazon
- ∞ Fruits et légumes crus ou cuits
- ∞ Mauvaises herbes non montées en graines
- ∞ Restes de repas d'origine végétale : riz, pâtes...
- ∞ Marcs de café
- ∞ Sachets de thé, tisane.

Matières brunes

- ∞ Feuilles
- ∞ Tailles de haies réduites en morceaux
- ∞ Fanes de pommes de terre et de tomates
- ∞ Papiers journaux, essuie-tout
- ∞ Sciure de bois non traité
- ∞ Coquilles d'œuf.

L'activité de mon composteur suivant les saisons



PRINTEMPS : la nature se réveille, les micro-organismes aussi. La température du compost augmente par la fermentation des matières riches en oxygène et en eau. Cette augmentation de la température (45°C) au centre du composteur enclenche l'hygiénisation du compost.



ETE : le processus de décomposition se poursuit : la faune du sol entre en action. Elle découpe, malaxe et digère les résidus. Il est déconseillé de mettre trop de tonte à la fois (très humide). Elle risquerait de pourrir et dégager de mauvaises odeurs.



AUTOMNE : en manque de nourriture, les micro-organismes quittent cette zone en maturation pour des matières moins décomposées. Les feuilles représentent le plus gros volume de déchets de l'automne. Cet apport carboné doit être bien mélangé aux dernières tontes, car il risque de se tasser et de ne pas se décomposer.



HIVER : la chute des températures réduit l'activité des micro-organismes, le processus est en veilleuse. Continuez à alimenter votre composteur et contrôlez l'humidité.

Utiliser son compost

Le compost doit être utilisé en mélange avec de la terre (le mélange idéal est de 1/3 de compost pour 2/3 de terre) même pour semer ou planter (sauf pour les graines de courge). Ne pas enfouir un compost jeune dans un sol cultivé.

1er stade : le paillis (3-4 mois)

Un compost de 3 mois, de structure grossière, peut être utilisé pour pailler des plantes vivaces, des arbustes.

2ème stade : L'amendement organique (6-7 mois)

Un compost de 6-7 mois environ, structure moyenne, riche en oligo-éléments et matières organiques peut être répandu en automne à la surface du sol et laissé à l'air libre notamment sur vos pelouses. Il sera enfoui une fois sa décomposition achevée.

3ème stade : le repotage (8-9 mois)

Le compost arrive à maturité, structure fine, au terme d'une dizaine de mois de compostage. Il contient de nombreux éléments nutritifs qui participent à l'amélioration de la qualité de la terre du jardin et à l'enrichissement des plantations en pot.

Important : Les composteurs en fin de vie sont des déchets qu'il faut éliminer correctement, par le biais d'une déchetterie ou en appelant le service dotation et maintenance du SIRTOM au 03 23 26 80 00.

Le remplissage du composteur

Tous les déchets organiques, à différents degrés, sont compostables. Cependant, afin d'éviter la présence d'animaux nuisibles (rats, etc.), nous vous recommandons :



Je mets

Déchets de cuisine

Restes de fruits et légumes
Algues
Epluchures
Essuie-tout
Serviettes en papier
Filtres à café
Sachets de thé

Déchets du jardin

Mauvaises herbes sans graine
Branchages de petites tailles
Fleurs coupées, séchées
Feuilles
Déchets de potager (fânes de légumes, fruits et légumes abimés)

Autres

Sciures de bois non traités



En petite
quantité

Déchets de cuisine

Coquilles d'œuf broyées
Croûtes de fromages
Ecorces d'agrumes
Pains

Déchets du jardin

Tontes de gazon
Tailles de haies (non résineux)
Pommes de terre flétries
Terre

Autres

Cendres de bois
Litières végétales ou bio-dégradable
Vieux chiffons en fibres naturelles
Sacs et poussières d'aspirateur



Je ne mets pas

Déchets de cuisine

Matières grasses
Coquillages
Laitages
Morceaux de poisson
Huiles végétales
Déchets de viandes et os

Déchets du jardin

Résineux (Thuyas, cyprès, aiguilles de pin ...)
Mauvaises herbes avec graines
Plantes et végétaux traités
Liserons et plantes rampantes
Gros branchages
Plantes et fruits malades

Autres

Cartons imprimés, tissus, imprimés couleurs, journaux, magazines, papiers glacés.
Excréments d'animaux
Mégots de cigarette
Cendres de charbon, barbecue
Litières minérales

Questions	Problèmes	Actions
Odeurs nauséabondes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque d'oxygène ➤ Trop d'eau ➤ Produits trop azotés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Brasser le compost ➤ Ajouter des matières carbonées
Pas d'élévation de la température	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compost trop sec ➤ Manque d'azote ➤ Manque d'oxygène 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arroser ou ajouter des matières humides ➤ Incorporer des matières vertes ➤ Brasser, mélanger
Présence d'insectes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restes de repas ou fruits gâtés en surface 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mélanger de façon à recouvrir les restes de cuisine ➤ Ajouter des feuilles
Présence de moisissures blanches	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compost trop sec 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arroser ou ajouter des matières humides
Présence d'animaux indésirables	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence de matières non recommandées 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enlever les matières non recommandées ➤ Brasser, mélanger



ATTENTION, les déchets médicaux tels que pansements, cotons souillés, ou tous autres matériaux contaminés ne doivent pas être introduits dans le composteur. Eviter d'introduire dans le composteur des excréments d'animaux familiers et des couches culotte car ils peuvent être porteurs de germes pathogènes.

Le SIRTOM du Laonnois dote ses usagers en composteur individuel et sur demande pour les habitats collectifs. Rendez-vous sur notre site internet : www.sirtom-du-laonnois.com dans la rubrique « Les bacs/sacs/composteurs » ou contactez-nous au : 03 23 26 80 00.

LE BROYAGE

Utiliser du broyat pour l'entretien de son terrain, c'est respecter le sol, la faune et la flore, tout en faisant des économies : moins de temps de désherbage, de binage, d'arrosage et moins de produits phytosanitaires utilisés !



Le service de broyage du SIRTOM

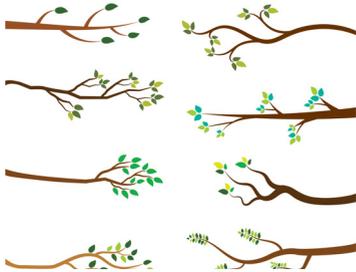


Le service de broyage de branchages proposé par le SIRTOM du Laonnois a pour but de proposer aux usagers un matériau de qualité pour le paillage, le compostage, ou encore la décoration du jardin.

Retrouvez la liste des déchetteries concernées par le service de broyages dans l'onglet « broyage » de notre site

internet : www.sirtom-du-laonnois.com. Ce service produit du broyat à partir des branches de feuillus déposées par les usagers. Un espace de libre-service permet aux particuliers de récupérer le broyat obtenu.

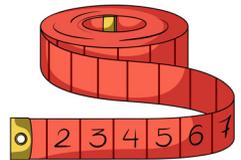
La composition des dépôts pour le broyat



Les branches et branchages de feuillus avec ou sans feuilles sont acceptés.

Afin de garantir un usage comme paillis ou structurant pour compost, les déchets végétaux acceptés ne doivent pas avoir subi de traitement phytosanitaire. Tout apport contaminé sera refusé pour le broyage et devra être déposé dans la benne à déchets verts.

Le diamètre des branches doit être compris entre 2 et 10 cm et ne pas dépasser 6 m de longueur. Si les branchages présentent des fourches, leur largeur ne doit pas excéder 70 cm. Dans le cas contraire, celles-ci doivent avoir été préalablement sectionnées dans le sens de la longueur par l'utilisateur.



Respect des consignes en déchetterie



SIRTOM 81, LA FERRASSIÈRE
PARCOURS DE LAURE
02000 LAGAN

Le règlement intérieur de la déchetterie s'applique également pour les utilisateurs du service de broyage. Ce règlement est téléchargeable sur notre site internet.

L'utilisateur doit se présenter au gardien dès son entrée tout en respectant les consignes de circulation données par le gardien. Il stationne son véhicule à proximité de la zone de broyage afin de déposer les branchages de feuillus. L'utilisateur doit couper le moteur et immobiliser son véhicule avec le frein à main enclenché.

Le broyat est projeté dans la zone dédiée, délimitée par des cônes de signalisation.



La récupération de broyat ne peut se faire que lorsque les opérations de broyage sont terminées. Ainsi, l'utilisateur est invité à venir récupérer du broyat dans la zone de libre-service.



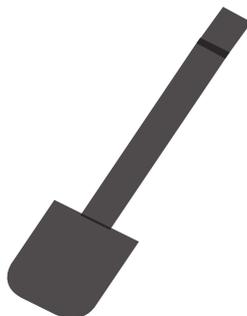
Récupération du broyat

Les particuliers, après s'être signalés à l'accueil de la déchetterie, peuvent accéder au broyat en libre-service, au niveau de la zone de stockage prévue à cet effet, dans la limite de 1 m³ par usager et par jour.



La récupération du broyat se fait dans les horaires d'ouverture de la déchetterie concernée, à l'exception des horaires de fonctionnement du service de broyage et dans la limite des stocks disponibles.

N'oubliez pas d'apporter votre pelle et votre contenant (sac, bac ou remorque) pour vous faciliter le chargement du broyat !



L'utilisation du broyat : le paillage

Le principe :

Le paillage est une technique de recouvrement du sol par une couche de fragments de végétaux. Il protège le sol des intempéries, favorise la vie dans le sol et limite également la pousse des plantes indésirables. De plus, les extrémités fraîchement coupées des branches d'arbres feuillus (diamètre inférieur à 7 cm) contiennent 80% des éléments nutritifs présents dans la plante.

Dans la pratique, une épaisseur de 1 à 10 cm de broyat maximum est recommandée (généralement 4-5 cm suffisent).



Les feuilles mortes d'automne :



Utiliser les feuilles mortes prélevées à l'automne s'avère être le moyen de paillage le plus facile et le moins onéreux. Il est presque aussi efficace que le broyat de branches, mais doit être renouvelé 3 à 4 fois par an, d'où la nécessité de les stocker au sec.

Prudence : Certains légumes craignent l'excès d'humidité (ail, oignon et échalote), évitez de les pailler.

Les produits de la tonte : Les tontes de pelouse sèches sont idéales pour réaliser un paillage sur vos petites plantes annuelles du potager car elles se dégradent rapidement.

Autres utilisations du broyat

Allées en broyat



Moelleuses au pied, perméables aux eaux de pluie, esthétiques, les allées en broyat de branches sont très simples à installer.

Deux solutions sont possibles : décaisser le sol sur une dizaine de centimètres, déposer un feutre géotextile puis une couche de broyat, ou alors à partir d'une prairie, tondre le plus à ras possible, étendre une ou deux couches de carton

et les recouvrir de 7 à 8 cm de broyat de branches.

Pas besoin d'entretien pendant un an !

Litière animale ou copeaux pour toilettes sèches



Le broyat de branches peut être utilisé comme litière animale ou comme copeaux pour vos toilettes sèches.

Matière brune dans le composteur

Le broyat de branches permet la régulation de la quantité d'eau et la circulation de l'air.

Pour le compostage, il est préférable d'utiliser des branches coupées au printemps ou de jeunes branches, moins sèches. En se décomposant, elles dégagent de la chaleur qui va détruire une partie des graines et des maladies présentes dans le tas de compost.

LES RÉGLES POUR JARDINER AU NATUREL

Afin de préserver l'eau, l'environnement, la biodiversité et la santé, il est impératif d'adopter des pratiques de jardinage sans pesticides ou engrais chimiques. Des solutions existent, très faciles à mettre en œuvre pour la plupart.



Bien choisir ses plantations

Les plantes ont des besoins différents en termes de luminosité, humidité et de sol. Avant de les choisir, vérifiez les caractéristiques de votre parcelle. Pour connaître votre type de sol rendez-vous sur :

<https://www.jardiner-autrement.fr/1-prevenir/connaitre-la-nature-du-sol/76-les-5-grandes-natures-de-sol> .

Lorsque vous achetez des plantes, les étiquettes vous indiquent de précieuses informations concernant leurs besoins et leur date de floraison.

N'hésitez pas à demander conseil dans vos jardinerie !

Le mulching



Pour réduire les quantités de pelouse produites lors de la tonte, il existe des tondeuses dites « mulcheuses » ou « recycleuses ». Cette méthode consiste à broyer finement l'herbe avant de la laisser sur le sol.

L'herbe coupée forme alors une fine membrane qui en se dégradant nourrira votre pelouse et vous évitera de la ramasser.

Vous pouvez également vous équiper d'une tondeuse « naturelle » : âne, cheval, chèvre, mouton !

Les remèdes naturels contre les maladies

1. Les associations de plantes : Il existe des plantes qui se protègent mutuellement des ravageurs ou s'apportent des éléments essentiels. Retrouvez plus d'informations sur internet et notamment sur rustica.fr.

2. Les remèdes naturels : S'ils n'éradiquent pas complètement les ravageurs et les maladies, ils ont un effet répulsif et renforcent les défenses immunitaires des plantes. Ne nuisant pas à l'environnement, ils sont, pour le jardinier amateur, une alternative sans risque à l'utilisation de produits chimiques de synthèse. Retrouvez toutes les recettes de macération, décoctions et infusions sur le site rustica.fr.

Rappel : En 2019, la vente de pesticides aux particuliers sera interdite, alors prenez de l'avance !

La lutte contre les mauvaises herbes



Les mauvaises herbes également appelées « adventice » prolifèrent dans nos jardins. Afin de lutter contre leur présence, récupérez l'eau de cuisson de vos pâtes, riz et pommes de terre. Laissez refroidir dans une bouteille et arrosez-les avec. Il est préférable de ne pas trop saler l'eau de cuisson que l'on souhaite récupérer car cela risque de tuer la micro-biodiversité du jardin.

N'oubliez pas, pensez au paillage !

La récupération d'eau pluviale

Afin d'économiser l'eau pour l'arrosage de votre jardin, il est conseillé de faire l'acquisition d'un récupérateur d'eau pluviale relié à votre gouttière ou d'en fabriquer un. Le but est de collecter l'eau de pluie et de la réutiliser pour arroser vos plantes.



La biodiversité

Plus votre jardin contiendra d'espèces variées, plus sa biodiversité sera intéressante. Vous pouvez augmenter cette biodiversité à l'aide d'un petit coin de pelouse fleuri ou en créant des refuges (hôtel à insectes) ou des nichoirs. Il existe aussi des plantes qui attirent des espèces spécifiques comme les arbres aux papillons.



Les auxiliaires

Les auxiliaires sont tous les animaux qui assistent le jardinier dans ses tâches de jardinage. Ils sont de trois types : les prédateurs, les pollinisateurs et les décomposeurs. Leur rôle est primordial pour le bon état de santé d'un jardin. Tritou vous conseille de favoriser leur présence à l'aide de refuges, en supprimant les pesticides et en favorisant les plantes locales.



Le recours aux animaux



Les chèvres naines, les canards, les oies, les cochons et les poules, autant d'animaux qui peuvent vous aider dans votre jardin. Pour la tonte, les chèvres naines, les canards et les oies seront vos partenaires à deux ou quatre pattes. Pour réduire vos déchets organiques, les porcs et les poules sont idéaux.

Les animaux sont des êtres sensibles. Avant d'en faire l'acquisition, renseignez-vous sur leurs besoins auprès d'un vétérinaire.

Les échanges entre voisins

Votre voisin a de beaux parterres de fleurs qui attirent de nombreux insectes ou, tout simplement, que vous trouvez beaux. Tritou vous conseille de troquer entre voisins. Les avantages sont multiples : c'est un moment d'échange et de rapprochement entre voisins, les plantes sont adaptées au climat. Votre voisin vous donnera de précieux conseils et cela ne vous coutera rien.



VEILLE DES DÉPÔTS SAUVAGES

Picardie Nature a lancé un outil de recensement des dépôts sauvages de déchets dans la nature. « Nature propre en Picardie » a pour vocation de recueillir les observations de décharges sauvages pour mieux les combattre.



PICARDIE NATURE

Vous avez connaissance d'un dépôt sauvage de déchets ?

Rendez-vous sur le site internet www.nature-propre-picardie.fr

Très simple d'utilisation, il vous suffit de localiser le dépôt dans la partie cartographie, puis de renseigner les différentes catégories de déchets rencontrés. Pour finir, complétez le signalement avec une photographie et c'est terminé !

Vous souhaitez organiser ou participer à une opération de nettoyage ou en organiser une ?



L'outil « Nature propre en Picardie » vous permet également de vous inscrire à une opération de nettoyage ou de signaler votre action de ramassage dans la rubrique « participer à une action ».

Pour connaître les gestes, pour réagir en cas d'observation d'une atteinte à l'environnement, Picardie Nature propose son Guide de la sentinelle de l'environnement, téléchargeable

sur le lien suivant :

<http://www.picardie-nature.org/protection-de-l-environnement/sentinelle-de-l-environnement/le-guide-a-telecharger/>

QUELQUES RAPPELS

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DECHETS



Nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets et notamment des déchets verts est interdit (règlement sanitaire départemental), sauf dérogation locale. En effet, il peut occasionner des troubles de voisinage (odeurs et fumées), nuit à la santé et à l'environnement, et peut être à l'origine d'incendies.

Récupération des pots de fleurs plastiques en déchetterie

Depuis le 1er mars 2016, le SIRTOM a mis en place une nouvelle filière pour la récupération des pots de fleurs en plastique.



Vous pouvez vous rendre dès à présent sur nos déchetteries pour les déposer, afin de suivre la filière du recyclage !



Sources photos : sirtom du Laonnais
et fotolia